

Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2023

Auzielle, le 20 juin 2023

Madame le Maire, Michèle SEGAFREDO, ouvre le Conseil à 21h05.

12 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 3 procurations a été données.

Présents : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT (arrivée 21h11) et Marie-Claude BLAD (arrivée 21h11).

Absents représentés : Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M.RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Absents ou excusés : Jean-Marie FREU, Frédéric DOLE.

Secrétaire de séance : Francis EARD.

Le quorum est atteint.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les procès-verbaux des deux derniers conseil municipaux.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023 est approuvé à l'unanimité avec 12 voix pour.

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'il n'y a eu aucune décision prise au titre de sa délégation de compétence, conformément à l'article L 2122-2 du CGCT.

Madame le Maire informe l'assemblée que la délibération initialement prévue à l'ordre du jour concernant la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité est retirée de ce dernier et est remplacée par la délibération sur les tarifs ALAE.

Le premier point abordé à l'ordre du jour porte sur **le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007, modifiant le code général des collectivités territoriales.

Chaque année le Conseil municipal afin de pouvoir se voir verser ladite redevance, doit par délibération approuver :

1. le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre de canalisation (valeur plafond prévue au décret visé ci-dessus),
2. que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal, soit 8051 m
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Pour information cette année la redevance s'élève à 531€.

MAIRIE D'AUZIELLE

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du taux de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur son mode annuel de revalorisation.

21h11 arrivée de Mmes Mireille ARNOULT et Mme Marie-Claude BLAD. Madame le Maire reprend l'exposé précité, pour que ces dernières puissent participer au vote.

Vote pour : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT (arrivée 21h11) et Marie-Claude BLAD (arrivée 21h11), Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec voix 17 pour, décide :

- **D'APPROUVER** le taux de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur son mode annuel de revalorisation.,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Le deuxième point abordé à l'ordre du jour porte sur **le tarif d'une concession pleine terre pour une caverne**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs des concessions ont été modifiés lors du dernier Conseil municipal, pour l'achat d'une case dans le Colombarium avec une concession de 30 ans et pour l'achat d'une concession de 30 ans, pour 6m². Depuis, suite à des demandes d'autorisation de création de caverne, il apparaît opportun de désigner une zone dédiée pour ces derniers, la Commune ne disposant pas des caverne pré-équipés, ainsi que de fixer un tarif au m², sachant qu'un emplacement fait 1m².

Le prix d'une concession de 6m², au cimetière d'Auzielle, est désormais fixé à 252€ (soit 42 € le m²), et le prix d'une case de colombarium est désormais fixé à 450€, pour 2 urnes.

Madame le Maire propose d'appliquer le prix de **130€ à compter du 1^{er} juillet 2023**, pour les concessions trentennaires de caverne, sachant que les prix moyens constatés varient de 300 à 400€ et sont moins élevés que ceux d'une concession en colombarium.

Pour permettre le versement des ventes sur les budgets Commune et CCAS, elle propose de reprendre la répartition attribuée à chacun d'eux, respectivement 2/3 et 1/3 en arrondissant, soit **87€ à la Commune** et **43€ au CCAS**.

Elle propose par ailleurs de valider l'emplacement réservé aux concessions de caverne, le long du grillage ouest du nouveau cimetière.

Madame LEONELLI évoque le prix modique pour une concession de 30ans.

Madame le Maire propose de revoir éventuellement l'ensemble des tarifs des concessions.

Vote pour : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT, Marie-Claude BLAD, Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, , avec 17 voix pour, décide :

- **D'ACCEPTER**, le nouveau tarif pour une concession pleine terre pour une caverne ;
- **D'ACCEPTER** la répartition des versements de la vente des concessions 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la Commune en arrondissant ;
- **D'ACCEPTER** l'emplacement réservé aux concessions de caverne, le long du grillage ouest du nouveau cimetière.

Le troisième point abordé à l'ordre du jour porte sur **le tarif location de salles**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, la délibération du 11 juillet 2017 fixant le prix de la location de la salle des fêtes à 330 €, avec une caution de 1 000€, le prix de la location de la salle des 3 A à 70 € avec une caution de 200€) et le prix de la location du « Pigeonnier » à 60€, avec une caution de 150€.

Monsieur le Maire rappelle que ces locations sont réservées exclusivement aux habitants d'Auzielle ou aux personnes y exerçant leur activité professionnelle ainsi qu'aux associations Auzielloises et à titre exceptionnel aux associations extérieures sous réserve de la disponibilité desdites salles.

Madame le Maire propose une augmentation des tarifs, **à compter du 1^{er} septembre**, pour tenir compte de l'augmentation des fluides, comme suit :

- Pour la location de la salle des fêtes à : **350 €** (la caution est fixée à 800€ pour tout dommage et à 200€ pour le ménage, en raison de la nécessité de respecter les normes pour la cantine),
- Pour la location de la salle des 3 A à : **80 €** (la caution est fixée à 200 €),
- Pour la location du local du Pigeonnier à : **60 €** (la caution reste inchangée et est fixée à 150 €).

Madame le Maire rappelle que ces salles sont mises gracieusement à disposition des associations auzielloises, mais que ces dernières doivent tout de même versé une caution.

Elle précise :

- Que seules les associations et les particuliers auziellois peuvent louer ces trois espaces,
- Qu'une convention mentionnant les conditions d'utilisation sera passée avec chaque demandeur,
- Que pour chaque location sera exigé un justificatif d'une souscription d'une assurance responsabilité civile de l'année en cours et la remise d'un ou plusieurs chèques caution.
- Qu'en cas de doute, lors d'une demande d'utilisation de salle, la commune se réserve le droit de demander un justificatif.
- Qu'en cas de plusieurs demandes pour une même date, la priorité sera donnée au demandeur n'ayant pas déjà loué, dans l'année.

Monsieur RESTES évoque la possibilité de prendre une société pour faire le ménage de la salle des fêtes et d'imposer le coût de ce dernier dans la location.

Madame le Maire indique que le fait de diviser en 2 cautions dont une pour le ménage est fait pour responsabiliser les personnes qui louent la salle.

Madame RESTES précise que le ménage devrait en plus être fait le lundi matin avant le début du service de la cantine.

Monsieur RESTES propose que cette idée soit rediscutée, quand la salle des fêtes sera uniquement destinée à cette fonction, une fois la cantine construite.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Monsieur JEAN indique que l'augmentation de prix n'est pas la même pour la Salle des fêtes et la salle des 3A, n'est pas cohérente, ce qui ferait 375€ pour la Salle des fêtes, en appliquant le même taux d'augmentation.

Madame le Maire propose donc de porter le montant de la location de la salle des fêtes à 375€

Vote pour : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT, Marie-Claude BLAD, Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 17 voix pour, décide :

D'ACCEPTER, les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre comme suit :

- Pour la location de la salle des fêtes à : **375 €** (la caution est fixée à 800€ pour tout dommage et à 200€ pour le ménage, en raison de la nécessité de respecter les normes pour la cantine),
- Pour la location de la salle des 3 A à : **80 €** (la caution est fixée à 200 €),
- Pour la location du local du Pigeonnier à : **60 €** (la caution reste inchangée et est fixée à 150 €).

Le quatrième point abordé à l'ordre du jour porte sur **la convention de mutualisation pour la récupération et la valorisation de Certificats d'économie d'énergie (CEE) entre les Communes et le SICOVAL**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, que depuis 2005, le dispositif des CEE permet aux fournisseurs d'énergie, de financer les travaux d'économie d'énergie réalisés par les particuliers ainsi que les Collectivités territoriales. En raison de la technicité et du temps passé pour le montage du dossier, le SICOVAL propose aux Communes membres, de mutualiser cette démarche et donc de par le volume plus important, d'être plus attractif auprès des fournisseurs d'énergie.

Ce dispositif est intéressant pour la Commune d'Auzielle, qui va pouvoir valoriser les travaux réalisés notamment pour la Construction de la nouvelle école élémentaire, avec la mise en place de la géothermie ainsi que d'isolants et huisseries performants en matière d'efficacité énergétique. Il pourra aussi s'appliquer à d'autres projets générant des économies d'énergie, sur une période de 3 ans renouvelable par année par tacite reconduction.

La Commune sera rémunérée à hauteur de 50% de la valeur des certificats correspondant aux travaux réalisés.

Le SICOVAL conservera les autres 50% en contrepartie de l'exécution de la prestation au titre des frais de gestion et pour financer des actions du Plan climat territorial, qui permet le suivi de la transition énergétique, par notamment la réalisation d'études au niveau du territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de convention de mutualisation, jointe en annexe.

Madame FLAGEL demande si les frais de gestion des dossiers par le SICOVAL sont connus.

Madame le Maire confirme que des frais de gestions sont bien prévus dans les 50% et que le montant précis de ces frais pourra être demandée au moment et communiqués en Conseil municipal.

Vote pour : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT, Marie-Claude BLAD, Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Vote contre :

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, , avec 17 voix pour, décide :

:

- **D'APPROUVER** la convention,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cette conventions et toute pièce afférente à ce dossier.

Le cinquième point abordé à l'ordre du jour porte sur les tarifs ALAE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, que comme cela avait été expliqué par l'Adjoint aux finances lors du vote du BP2023, le coût de l'ALAE pour la Commune est très supérieur au montant total facturé aux familles (216.000€ en dépense pour 120.000€ environ en recette, soit +80%).

Cette augmentation de tarif permettrait de récupérer environ 36.000€ en année pleine et de contribuer au coût des emprunts contractés pour la construction de l'école.

		Tarif en vigueur au 20.06.2023	Tarif proposé au 04.09.2023	
Tarifs de base				
	1 prestations	matin ou midi ou soir	1,70	2,20
	2 prestations	matin + midi ou midi + soir	3,40	4,40
Tarifs préférentiels				
	2 prestations	matin + soir (base = 3.40€)	2,20	2,90
	3 prestations	matin + midi + soir (base = 5.10€)	3,90	5,10

Madame le Maire précise que ces tarifs sont encore loin de ceux qui se pratiquent dans les autres communes et qu'ils n'ont pas bougé depuis 2016.

Monsieur PASTUREL évoque la possibilité d'une 2^{ème} augmentation à la rentrée 2024, qui devra être adoptée par délibération.

Monsieur CAMES évoque la mise en place du logiciel BL-Enfance, qui implique en cas de modification des tarifs une prestations facturée par l'éditeur du logiciel.

Madame le Maire évoque la prolongation pour 1 an du contrat passé avec le LECGS, en tant que gestionnaire de l'ALAE. Lors de la relance du marché public la modification des tarifs pourra être revue.

Madame FLAGEL évoque l'augmentation, qui lui paraît élevée pour les familles et demande si des économies ne peuvent pas être faites auprès du prestataire.

Madame RESTES répond qu'une communication a été faite en amont aux parents d'élèves et que le taux d'encadrement obligatoire ne permet pas de faire des économies au niveau du personnel et que le coût du logiciel BL-Enfance entraîne aussi une augmentation des charges pour la Commune, afin de rendre aux Parents un meilleur service demandé, dont le détail de la facturation.

Monsieur PASTUREL évoque l'application du coefficient familial aux familles.

Madame ATTAÏECH demande si le taux d'augmentation des tarifs n'est pas encadrée.

Madame le Maire répond que cela n'est pas encadré à sa connaissance.

Vote pour : Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

ARNOULT, Marie-Claude BLAD, Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Vote contre :

Abstention : Johana ATTAÏECH.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, , avec 16 voix pour et une abstention décide :

- **D'ACCEPTER**, les nouveaux tarifs applicables au 04 septembre.

Le sixième point abordé à l'ordre du jour porte sur **la création d'un emploi permanent**

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La stagiairisation d'un agent polyvalent contractuel étant envisagée au 1^{er} septembre, il est nécessaire de créer un emploi permanent.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, pour une durée hebdomadaire de 35h.

Madame le Maire précise qu'un agent technique va partir à la retraite et ne sera pas renouvelé, ce qui porte l'effectif des services techniques à 5.

Monsieur JEAN demande si cette stagiairisation va avoir un effet budgétaire.

Madame le Maire indique que cela n'aura pas d'impact.

Vote pour : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT, Marie-Claude BLAD, Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, , avec 17 voix pour, décide :

- **DE CREER** un emploi d'agent polyvalent à temps complet, pour exercer les missions telles que détaillées dans la fiche de poste.
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique aux grades de Adjoint technique/Adjoint technique principal de 2^{ème} classe/Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Le septième point abordé à l'ordre du jour porte sur **la création d'un emploi permanent**

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La stagiairisation d'un agent administratif contractuel en charge de l'urbanisme, étant envisagée au 23 août, il est nécessaire de créer un emploi.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B, pour une durée hebdomadaire de 35h.

Vote pour : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT, Marie-Claude BLAD, Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, , avec 17 voix pour, décide :

- **DE CREER** un emploi de gestionnaire urbanisme à temps complet, pour exercer les missions telles que détaillées dans la fiche de poste.
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative aux grades de Adjoint administratif/Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe/Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, ainsi que par un fonctionnaire de catégorie B, au grade de rédacteur.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Ouvrant les **questions diverses**

Madame le Maire évoque l'intervention de Monsieur EARD, pour empêcher l'installation de Gens du voyage, par le creusement d'une tranchée et d'un monticule de terre.

Madame le Maire lance un appel à candidature pour la Commission des contrôle des listes électorales, qui doit être renouvelée d'ici le 30 juin prochain. De nouveaux membres sont à privilégier. Madame FLAGEL et Monsieur RESTES se portent volontaires.

Madame le Maire informe les membres du CM, que un Recensement de la population d'Auzielle se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. Un coordinateur communal va devoir être désigné ainsi que des agents recenseurs recrutés.

Madame le Maire informe les membres du CM de la date du prochain CM, qui aura lieu le 11 juillet, pour présenter le PLU.

Monsieur JEAN demande si le coût des matières 1ères peut mettre en péril le projet de l'école.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Madame le Maire indique que certains lots qui dépassent les estimations de la maîtrise d'œuvre ont été relancés pour faire diminuer ces montants. Malgré tout, les montants vont être plus élevés et donc le montant de l'emprunt sera plus élevé.

Le planning pour le démarrage des travaux est tenu.

Monsieur BREMAND fait un retour sur la Commission du cadre de vie.

La course Rivières et Châteaux s'est bien déroulée.

Le chantier Concordia pour la rénovation du mur intérieur du Pigeonnier aura lieu en 2 fois en juillet et en août. Des tentes seront installées au niveau du terrain de tennis pour accueillir les jeunes du chantier.

Le week-end du 08-09 juillet des scouts camperont au niveau du Pigeonnier.

Un bivouac jeune sera organisé par le SICOVAL, sur 4 jours, la semaine avant la rentrée scolaire. 2 vestiaires et les douches du tennis seront mises à disposition par la Commune.

Un recensement des arbres remarquables a été lancé par le SICOVAL. Le contact sur la Commune est Monsieur Christian BOUCHER. Un appel à bénévoles est fait.

Ce dernier est également le contact pour les journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023. La projection d'un film sur la Commune est envisagé avec Studio7.

Des réflexions ont été débutées au niveau de l'aménagement du terrain de rugby : reboiser, installer un rucher sur le fond du terrain en bord de Marcaisonne, laisser la Nature reprendre.

Madame ARNOULT évoque le dossier des déchets verts. Elle a assisté à un atelier sur la valorisation de ces derniers. Un atelier sur le broyat, le compost et la taille des arbres est organisable avec le SICOVAL. Elle demande si cela peut être intéressant pour la Commune.

Madame FLAGEL pense que cette alternative peut être intéressante.

Madame RESTES indique qu'il faudra communiquer à ce sujet.

Madame LEONELLI fait un retour sur la Commission cohésion sociale

L'ouverture du Baratin pour accueillir différentes activités afin d'échanger.

Le portage des livres à domicile n'est pas encore effectif, malgré une 1^{ère} communication.

Une formation secourisme a formé 16 personnes volontaires, dans une salle mise à disposition par la Mairie.

La fête des voisins a été organisées dans plusieurs quartiers (Pigeonnier/L'Albarède...).

Une réflexion sur le covoiturage a été entamée, via une application.

L'accueil des nouveaux arrivants est prévue le samedi 09 septembre, lors de la matinale des associations.

L'idée d'un jumelage a été relancée.

La séance est close à 23h00.

La parole est donnée au public.

Aucune prise de parole.

MAIRIE D'AUZIELLE

Ce procès-verbal du Conseil Municipal du 20/06/2023 a été dressé le 22/06/2023 à Auzielle, conjointement avec le secrétaire de séance, Francis EARD, après approbation de Madame le Maire, Michèle SEGAFREDO.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Francis EARD

